

LA VILLE DE NIVELLES RECRUTE
2 ANIMATEURs POUR LES ECOLES DE DEVOIRS (M/F/X) – NIVEAU D2
CONTRAT DE 19H/SEMAINE A DUREE DETERMINEE DE 6 MOIS

Et si votre travail avait du sens ?

À la Ville de Nivelles, chaque talent compte.

C'est rejoindre une administration à taille humaine, au cœur d'une ville dynamique et chaleureuse, où 300 agents œuvrent chaque jour pour améliorer la vie des Nivellois.

Rejoindre notre administration, c'est s'engager au service des citoyens dans un cadre de travail humain, bienveillant et respectueux.

Nous plaçons le bien-être au travail au centre de nos priorités, convaincus qu'il est la clé d'un service public de qualité.

Ici, on valorise la collaboration, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, et le plaisir de travailler ensemble. Nous offrons stabilité, confiance et possibilités d'évolution à ceux qui souhaitent faire la différence au quotidien.

À la Ville de Nivelles, votre engagement fait la différence.

Mission des Écoles de devoirs

La Ville de Nivelles compte sept EDD reconnues ou assimilées. Une diversité des missions se cachent derrière cette appellation "École de Devoirs" qui peut être réductrice face aux réalités de terrain de ces associations et des publics accueillis. Les missions d'une EDD vont au-delà du soutien scolaire.

Les 4 missions du décret EDD sont :

- Le développement intellectuel de l'enfant ;
- Le développement et l'émancipation sociale de l'enfant ;
- La créativité de l'enfant, son accès et son initiation aux cultures dans leurs différentes dimensions ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ;

Leurs missions se situent non seulement au niveau du soutien scolaire, dans la lutte contre l'échec et le décrochage mais également, et surtout, dans l'accompagnement des enfants de manière globale ; dans l'accès à la culture, au renforcement de l'estime de soi, pilier pour pouvoir construire sa vie et devenir un acteur responsable dans notre société actuelle.

L'accueil, la convivialité, l'écoute active, une attention portée à chacun et une communication adaptée (empreinte d'humour...mais toujours de patience, de gentillesse et du souci d'accompagner leurs demandes) sont des objectifs quotidiens de chaque EDD.

Mission de l'Animateur en École de devoirs

Dans le respect de la hiérarchie, des procédures et des règlements en vigueur, les missions de l'animateur en École de devoirs sont les suivantes :

- Accueillir chaque enfant et le surveiller de son arrivée à son départ ;
- Organiser son travail, son local (accueil des enfants – gestion des activités – compléter le registre,...) et ranger son local en fin d'activités ;
- Assurer les tâches administratives liées à la fonction et compléter le registre des présences ;
- Encourager la persévérance de l'enfant et le soutenir dans son apprentissage ;
- Animer différentes activités (manuelle, culinaire, jeux adaptés à l'âge des enfants,...) ;
- Identifier les intérêts et besoins du groupe pour proposer des animations adaptées et motivantes, pour contribuer au bien-être global et à l'épanouissement des enfants ;
- Entretenir une bonne relation avec les parents ;
- Veiller à la sécurité des enfants ainsi qu'à l'hygiène (laver les mains avant et après les repas,...) ;
- Respecter et faire respecter les règles de politesse et de convivialité ;

- Favoriser la citoyenneté et le vivre ensemble ;
- Préserver un esprit d'ouverture et de tolérance au sein du groupe d'enfants ;
- Préserver l'intimité de l'enfant ;
- Changer les enfants si cela est nécessaire ;
- Aider les petits à manger, se moucher, faire les lacets,... Les rassurer en toutes circonstances ;
- Assurer la sécurité du groupe, en tout lieu et à tout moment ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires, en cas d'urgence tout en gardant son calme et assurant la sécurité et le bien-être du groupe ;
- Faire des retours réguliers au coordinateur des Écoles de devoirs ;
- Participer aux réunions d'équipe et contribuer à la conception des animations en partageant ses idées avec les membres de l'équipe.

Pendant les périodes de vacances scolaires, l'Animateur EDD pourrait être amené à assurer ses prestations à la Plaine de vacances communale.

Qualification

- Être en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (au minimum) est obligatoire

Savoir

- Maîtrise de la langue française

Savoir-faire

- Aisance de communication tant avec des enfants qu'avec des adultes
- Méthode et outils d'animation de groupes
- Sens de l'organisation
- Ecoute active
- Médiation
- Résolution de problèmes, gestion de conflits
- Gestion du stress, maîtrise de soi

Savoir-être

- Aisance relationnelle
- Empathie
- Esprit d'équipe
- Créativité
- Proactivité
- Tolérance, ouverture d'esprit
- Sens de la concertation
- Responsabilisation et implication
- Respect de la hiérarchie et de ses procédures
- Ponctualité
- Déontologie, intégrité, droit de réserve, respect de la confidentialité

Épreuves de sélection

Une épreuve orale : entretien à bâtons rompus sur des sujets d'ordre général, d'actualité, scolaires ou professionnels, permettant d'apprécier la motivation, la maturité, la culture générale du candidat.

En fonction du nombre de candidatures reçues, une pré-sélection sur base des dossiers pourrait avoir lieu.

Les entretiens auront lieu le 01/09/2026, sur base d'une invitation transmise aux candidats fin août.

Rémunération

Échelle barémique D2 – 32.196,92€ bruts annuels minimum (si aucune ancienneté valorisable) à temps plein.

Possibilité de reprise d'ancienneté barémique de 10 années maximum dans le secteur privé et de toutes les années effectuées dans le secteur public.

Horaire : 19h/semaine

- lundi : 15h-18h
- mardi : 15h-18h
- mercredi : 10h30-18h (dont 30 min. de pause)
- jeudi : 15h-18h
- vendredi : 15h-18h

Cet horaire est susceptible de modification pendant les vacances scolaires.

Avantages

Nous offrons un **cadre de travail dynamique et bienveillant** :

- équilibre optimal entre vie professionnelle et vie privée : 19h/semaine, 26 jours de congés par an minimum + 3 jours de congés extra-légaux
- prix attractif pour une assurance hospitalisation
- divers avantages sociaux via le Service social collectif
- comité Bien-être
- événements conviviaux

Et parce que l'**aspect pécuniaire** est aussi important, nous vous offrons en plus de votre salaire :

- remboursement à 100 % des frais de déplacement en transports en commun
- prime de vélo: 0,37€/km
- chèques-repas d'une valeur de 6€
- allocation de foyer/résidence
- prime de fin d'année et pécule de vacances

De plus, vous bénéficiez de diverses offres de formation, d'entretiens d'évaluation, de possibilités d'évolution de carrière...

Des renseignements complémentaires administratifs peuvent être obtenus auprès du service des Ressources Humaines (personnel@nivelles.be – 067/88.22.58 – 067/88.22.51) ou du service ATL (067/88.22.88) .

Votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, cv détaillé, copie du diplôme, extrait de casier judiciaire modèle 596-2 de moins de 3 mois) doit impérativement parvenir au Collège communal, par courrier à l'adresse suivante Place Albert 1er, 2 à 1400 Nivelles ou par mail à « personnel@nivelles.be », **pour le 21/08/2026 au plus tard.**

Nivelles, le 11/08/2026

Par ordonnance,
La Directrice générale,


Valérie COURTAIN

La Bourgmestre f.f,


Axelle VALMEBOIS

La Ville de Nivelles recueille vos données afin de traiter votre candidature au poste ci-mentionné. Les données requises, conservées pendant 1 an suivant la décision de mise en stage de nomination, sont nécessaires pour en assurer le suivi. Les informations transmises sont réservées à l'usage exclusif de la Ville de Nivelles, et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Conformément au RGPD, Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous seul pouvez exercer ces droits sur vos propres données en vous adressant à : Ville de Nivelles, Jean-Marc Lecrignier, Délégué à la protection des données, 2 place Albert 1er à 1400 Nivelles ou à dpo@nivelles.be, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de votre justificatif d'identité. Consultez le site autoriteprotectiondonnees.be pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à l'Autorité de protection de données.

